



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

ArcelorMittal

Question au Gouvernement n° 653

Texte de la question

DÉTENTION DE CÉCILE KOHLER ET JACQUES PARIS EN IRAN

Mme la présidente . La parole est à M. Éric Bothorel.

M. Éric Bothorel . Ma question s'adresse à monsieur le premier ministre et j'y associe mes collègues Louise Morel et Ayda Hadizadeh.

Le 7 mai 2022, Cécile Kohler et Jacques Paris ont été enlevés par les autorités iraniennes. Ils sont depuis otages de la république islamique d'Iran, cet État théocratique, parrain du terrorisme, qui nie obstinément le slogan « Femme, vie et liberté ». Car oui, ils sont otages d'État depuis trois longues années. Trois années d'attente, de silence, de douleur. Trois années à survivre dans les entrailles de la prison d'Evin, à Téhéran – une prison tristement célèbre, où l'isolement et la torture sont la règle.

Cécile est enfermée dans une cellule de 8 mètres carrés, sans lit, sans fenêtre, sans répit, une lumière crue allumée jour et nuit, une caméra sans cesse braquée sur elle. Son seul confort : une couverture posée à même le sol. Placée sous le contrôle total de ses geôliers, elle est soumise à de mauvais traitements. Ces conditions sont les mêmes, voire pires, pour Jacques. Face à cette torture, Cécile résiste par la poésie. Elle n'a ni de quoi écrire, ni possibilité de recevoir du courrier ou les livres envoyés par ses proches. Alors elle écrit des poèmes dans sa tête. Elle se les répète tous les soirs pour ne pas les oublier, jamais ! Les parents de Cécile et sa sœur Noémie l'ont eue quelques minutes au téléphone, exceptionnellement, il y a quelques jours. Les geôliers de Cécile et de Jacques leur annoncent toujours qu'un jugement est imminent et que le verdict sera « extrêmement sévère ». Ce verdict est sans cesse repoussé. Une véritable torture.

Cécile et Jacques souffrent. Ils s'usent. Mais ils résistent, car ils savent aussi que nous sommes là, que leurs visages sont affichés sur les grilles de l'Assemblée nationale, que partout en France, aujourd'hui même, cinquante rassemblements crient leur nom. Avec Otages du monde, avec son avocate, avec l'association de soutien, avec la famille et les amis, nous savons tous que le silence ne les sauvera pas. L'indifférence condamnerait Cécile et Jacques.

Les efforts diplomatiques de la France n'ont pas porté leurs fruits. Il est temps de placer les autorités iraniennes face à leur responsabilité. Face au refus de l'Iran d'autoriser les visites consulaires, la France a annoncé qu'elle allait porter plainte devant la Cour internationale de justice. Quand cette plainte sera-t-elle déposée ? Et surtout, que faisons-nous concrètement pour que les voix de Cécile et de Jacques ne s'éteignent pas dans l'oubli ? Que pouvons-nous faire pour qu'ils rentrent enfin chez eux ? Cécile et Jacques, nous vous attendons ! Vite ! *(Tous les députés se lèvent et applaudissent longuement.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'Europe.

M. Benjamin Haddad, *ministre délégué chargé de l'Europe* . Je vous remercie pour votre question, qui témoigne de votre engagement constant sur ce sujet. Depuis trois ans, nos compatriotes Cécile Kohler et Jacques Paris sont injustement détenus dans les geôles iraniennes. Depuis trois ans, ils sont détenus dans les conditions indignes que vous avez rappelées et qui relèvent, pour certaines, de la définition que le droit international donne de la torture. Depuis trois ans, leurs conditions de détention bafouent toutes les conventions internationales.

C'est inacceptable et la France réitère sa plus ferme condamnation de la politique d'otages d'État de la république islamique d'Iran. Cette situation est inadmissible et la libération de Cécile et Jacques n'a que trop tardé. La France a défendu un nouveau train de sanctions européennes contre les responsables de cette politique d'otages d'État, sanctions adoptées par les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne le 14 avril dernier. Par ailleurs, vous l'avez dit, notre pays va porter plainte contre l'Iran devant la Cour internationale de justice pour violation de la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires.

La France continuera d'agir sans relâche pour la libération de Cécile Kohler et Jacques Paris et de mener une politique claire et ferme à l'égard de l'Iran. Nos deux ressortissants doivent être libérés immédiatement et sans condition. Nos pensées vont à leur famille, avec qui le président de la République s'est entretenu en février dernier. Je tiens à saluer devant vous leur force et leur résilience face à cette épreuve insupportable qui leur est imposée par l'Iran.

Les portraits de Cécile et Jacques sont affichés sur les grilles de l'Assemblée nationale. Je tiens à vous remercier sincèrement, madame la présidente, de cette initiative. Je remercie également les parlementaires engagés pour la libération de nos compatriotes, M. Bothorel, Mme Hadizadeh et Mme Morel, qui témoignent de la solidarité de l'ensemble des Français. Des rassemblements auront lieu aujourd'hui à Paris et dans d'autres villes à l'initiative des familles, rassemblements qui sont autant d'occasions de marquer la solidarité nationale envers Cécile Kohler et Jacques Paris et d'appeler à leur libération. Nous resterons mobilisés jusqu'à leur retour ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem, HOR et sur plusieurs bancs du groupe SOC.)*

Données clés

Auteur : [M. Éric Bothorel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 653

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe

Ministère attributaire : Europe

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mai 2025